MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2023
À LA SALLE YVES AUBUT
PROCÈS VERBAL

À une séance régulière du Conseil, tenue à la salle Yves Aubut à 19h31, sont présents:

Séance régulière du 5 juin 2023

M. Mathieu Cloutier M. Zacharie Cloutier-Julien
M. Julien Chalifoux M. Henri Lampron
M. Patrick Landry Mme Louise Paquin Bédard

Sont aussi présents : M. Michel Michaud, Directeur général et Mme Fanny Veilleux Directrice générale adjointe

Absent : M. Michael Otis, Maire

Ouverture

Sous la présidence de la Pro-maire, Mme Louise Paquin Bédard et formant quorum, à 19h31,
Mme Paquin-Bédard déclare l'ouverture de la séance, elle souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1- Ouverture,
2- Acceptation de l'ordre du jour,
3- Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 8 mai 2023,
4- Correspondance,
5- Comptes à payer,
6- Situation financière,
7- Période de questions,
8- Rapport du maire,
9- Rapport lots intra municipaux,
10-Autres rapports,
11-Colloque ADMQ Michel
12-Autorisation gouvernementale (DG et DGA)
13-Soumission Les Compteur Lecompte
14- Tour de l'Abitibi (demande de passage 16 juillet)
15-Soumission Fibro concept
16- Rés. Ajout pompier
17-Demande de commandite Stock Car Taschereau
18-demande de subvention PADF $79 907.40
19-Sentier Mont-Panoramique
20-Signataire entente de délégation de la gestion forestière
21-Entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest
22-Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest
23-Soumission pour dessus de quai
24- Tournée saisonnière
25- Période de questions
29- Fermeture

Rés. #6074-06-23 Ordre du jour :	Il est proposé par M. Zacharie Cloutier-Julien et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu. Adoptée.
Rés. #6075-06-23 Procès-verbal :	Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 8 mai 2023 Adoptée.
Correspondances	Aucune correspondance
Rés. #6076-06-23 Comptes à payer :	Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour le mois de mai 2023, au montant de 61 372.19$ (ch# C2300134 à C2300163), au montant de 179 327.28$ (ch# M0023077 à M0023082), pour les lots intra municipaux au montant de 170.74$ (ch#C230009), au montant de 70 000.00$ (M0023002) ainsi que la liste de paie au montant de 21 014.53$ (ch.# D2300156 à D2300194) et que la municipalité a les crédits disponibles pour ces dépenses. Adoptée.
Rés. #6077-06-23 Situation financière :	Il est proposé par M. Zacharie Cloutier-Julien et résolu unanimement d'accepter la situation financière de mai 2023. Adoptée.
Période de questions :	Quelques questions sont posées et répondues
Rapport du Maire	Aucun rapport
Rapport lots intra municipaux	Aucun rapport
Autres rapports	- Gala bénévole : Le Gala a été une réussite. Il faudra penser a formé un comité pour l'an prochain. - Embellissement : Les fleurs arrivent vers le 19-20 juin - Pompiers : 2 pompiers iront chercher la nouvelle citerne le week-end du 9-10 juin.
Rés. #6078-06-23 Colloque ADMQ	Il est proposé par M. Henri Lampron et unanimement résolu d'autoriser M. Michel Michaud ou Mme Fanny Veilleux a participer au colloque annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 14 au 16 juin 2023. Adoptée
Rés. #6079-06-23 Autorisation gouvernementale DG et DGA	Il est proposé par M. Zacharie Cloutier-Julien et résolu unanimement de donner les autorisations requises à M. Michel Michaud, Directeur général et Mme Fanny Veilleux, Directrice générale adjointe aux différents paliers gouvernementaux provinciaux et fédéraux. Adoptée

Rés. #6080-06-23
Compteurs Lecomte

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter la soumission de Les compteurs Lecomte au montant de 1 774.56$ plus les taxes applicables pour la vérification annuelle de nos débitmètres.
Adoptée

Rés. #6081-06-23
Tour de l'Abitibi

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'autoriser le passage du Tour de l'Abitibi sur notre territoire le dimanche 16 juillet 2023 et de collaborer pour sécuriser les intersections.
Adoptée

Soumission Fibro Concept

Reporté à une date ultérieure

Rés. #6082-06-23
Ajout Pompier

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Taschereau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Taschereau a dû ajouter 1 candidat, René Hétu, pour la formation de pompiers pour le programme Pompier I pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Zacharie Cloutier-Julien et appuyé par M. Julien Chalifoux et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des

pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée

Rés. #6083-06-23
Demande de commandite Stock Car Taschereau

Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement de commanditer la classe Femme des courses de Stock Car Taschereau 2023 au montant de 450$.

Adoptée

Rés. #6084-06-23
PADF

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Taschereau désire bénéficier de ce programme ;

ATTENDU QUE le projet demandé est PADF Taschereau 2023 ;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité de Taschereau est favorable à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Henri Lampron, appuyé par M. Patrick Landry, il est résolu unanimement de déposer le projet PADF Taschereau 2023 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts. Il est également résolu d'autoriser M. Michaël Otis à signer la documentation relative au projet.

Adoptée.

Rés. #6085-06-23
Sentier Mont-Panoramique

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'octroyer un budget de 7 000$ pour des travaux sur le sentier du Mont-Panoramique. Ce montant sera pris dans le budget des lots intramunicipaux.

Adoptée

Rés. #6086-06-23
Signataire entente de délégation de la gestion forestière

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'autoriser M. Patrick Paiement du Groupement Forestier Coopératif Abitibi à être signataire pour l'entente de délégation de la gestion forestière.

Adoptée

Rés. #6087-06-23
Entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest

Attendu que plusieurs services de sécurité incendie doivent recourir à la fourniture de services à l'appel initial et à l'entraide mutuelle pour répondre aux exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques révisé découlant de la Loi sur la sécurité incendie et des Orientations du ministre de la

Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Attendu que l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest ont signé une entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie sur le territoire découlant du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en septembre 2011;

Attendu que qu'il y a lieu de remplacer l'entente de septembre 2011 afin de tenir compte des exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques révisé;

Attendu que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une nouvelle entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Zacharie Cloutier-Julien

APPUYÉ PAR : M. Patrick Landry

ET RÉSOLU :

1. d'accepter les dispositions de l'*Entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;*
2. d'autoriser M. Michael Otis, maire et M. Michel Michaud, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute documentation pertinente à cette entente.

Adoptée

Rés. #6088-06-23
Projet de schéma de couverture de risque révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC d'Abitibi-Ouest a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 23 octobre 2010 et est entré en vigueur le 1er décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c. S-3.4) (« la Loi »), au cours de la sixième année;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 14 de « la Loi », la MRC d'Abitibi-Ouest a soumis aux municipalités présentes sur son territoire, des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 15 de «la loi », les municipalités

doivent donner leur avis sur les propositions soumises par la MRC d'Abitibi-Ouest, en faisant notamment mention des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 16 de « la loi », les municipalités doivent adopter une résolution afin de traduire, dans un plan de mise œuvre, les actions et les conditions de ces propositions;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Mathieu Cloutier

APPUYÉ PAR : M. Zacharie Cloutier-Julien

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Taschereau donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest. Elle s'engage à appliquer les actions inscrites dans le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques révisé, applicables à son territoire, ainsi que les conditions de réalisation de ces propositions.

Adoptée

Rés. #6089-06-23
Soumission pour dessus de quai

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement d'accepter la soumission de Matériaux Abitibi Ltée au montant de 1 558.86$ plus les taxes applicables pour l'achat des matériaux pour la construction du dessus de passerelle pour le quai à la descente de bateau situé sur le chemin de la Baie-noire.

Adoptée

Tournée saisonnière

La tournée saisonnière a été faite le 23 mai 2023. Des lettres ont été envoyés concernant les abris temporaires, entre autres, la date pour se conformer suite à cette lettre est le 30 juin 2023.

Rés. #6090-06-23
Fermeture

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,
Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement à 20h10 de procéder à la fermeture de la séance du conseil.
Adoptée.

_____	_____
Michaël Otis,	Michel Michaud,
Maire.	Directeur Général